

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le 25 FEV. 2021

ID : 074-247400112-20210223-D_2021_14-DE

2021-14 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES LOT N°11
MENUISERIES INTERIEURES BOIS



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 23 FEVRIER 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 février 2021, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Cédric DECHOSAL

Date d'affichage : 25 FEV. 2021

**OBJET : MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A
CRUSEILLES LOT N° 11 MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le 25 FEV. 2021

ID : 074-247400112-20210223-D_2021_14-DE

2021-14 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES LOT N°11
MENUISERIES INTERIEURES BOIS

MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES LOT N° 11 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose qu'à la suite d'une demande du bureau de contrôle technique, il est nécessaire de modifier les caractéristiques des portes coupe-feu en salle pluriactivités.

Monsieur le Président indique que les prestations nouvelles induisent une plus-value pour le lot 11 Menuiseries intérieures bois devant être constatée par avenant. En l'occurrence, la modification du lot n° 11 représenterait une augmentation de 4 003 € HT (4 803,60 € TTC), soit une augmentation de 2,07 % du montant initial du lot.

Le projet d'avenant et son annexe relative au descriptif des travaux supplémentaires sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur cette opération. Il invite donc l'Assemblée à examiner ces dossiers.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, la modification par avenant en plus-value pour le lot n°11 Menuiseries intérieures bois pour un montant supplémentaire de 4 003 € HT

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND



Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le



ID : 074-247400112-20210223-D_2021_14-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 11 Menuiseries intérieures bois

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE
129, allée des charbonniers
ZA Malchamps
74160 FEIGERES
@ : menuisier Rambosson@orange.fr
N° SIRET : 797 180 262 000 25

Montant initial du marché public :
193 231 € HT, soit 231 877,20 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à une demande du bureau de contrôle technique pour des portes DAS CF 1h au lieu de CF 1/2h en salle pluriactivités.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 4 003 € HT, soit 4 803,60 € TTC.

La présente modification représente donc une augmentation de 2,07 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 197 234 € HT, soit 236 680,80 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le



ID : 074-247400112-20210223-D_2021_14-DE

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le

ID : 074-247400112-20210223-D_2021_14-DE

MENUISERIE ALEXANDRE RAIBO

129 ALLEE DES CHARBONNIERS
ZA MALCHAMPS
74160 FEIGERES
Tél : 0450490202
Fax : 0450490704

Devis

FEIGERES, le 13/01/2021

Numéro : DE21004

Adresse du chantier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
CRUSEILLES

Adresse de facturation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
CRUSEILLES

74350 CRUSEILLES

Descriptif des travaux

Numéro	Description	Qté	Unité	PV HT	% Rem.	Montant HT	TVA
1	FOURNITURE ET POSE SELON DEMANDE BUREAU DE CONTROLE SUPLEMENT POUR PORTE 93+53 DAS AVEC VERROU DAS ET OCLUS C/F 1/2H AU LIEU DE C/1/2 H A VENTOUSES SALLE PLURI ACTIVITE COTE ECOLE	1,00	UNI	1 652,00		1 652,00	20,00
2	PORTE 83+93 DAS AVEC VERROU DAS ET OCCULUS C/F 1H AU LIEU DE C/F 1/2H A VENTOUSES SALLE PLURI ACTIVITE COTE CLAE	1,00	UNI	2 351,00		2 351,00	20,00

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le



ID : 074-247400112-20210223-D_2021_14-DE

Devis gratuit.

<i>Taux</i>	<i>Base</i>	<i>Montant</i>
0,00	0,00	0,00
20,00	4 003,00	800,60
0,00	0,00	0,00

Clause de réserve de propriété :
Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Pour l'entreprise (signature et cachet)

<i>Total HT</i>	4 003,00
<i>Postes Complémentaires</i>	0,00
<i>Total HT Net</i>	4 003,00
<i>TVA</i>	800,60
<i>Total TTC</i>	4 803,60
<i>Acompte</i>	0,00
<i>Net à payer</i>	4 803,60 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)